

Médicaments "mentaux" qui n'en ont pas l'air

par Anne-Marie VOISARD

La neuro-psychopharmacologie, ça vous dit quelque chose?

Et si on parlait de librium et de valium... à moins que, si vous êtes initié, on s'arrête plutôt au lithium ou à la chlorpromazine.

Ce n'est pas du latin, encore moins du chinois. La neuro-psychopharmacologie est une science qui s'occupe de médicaments et, si vous avez déjà avalé un comprimé de librium ou de valium, vous savez déjà un peu à quoi vous en tenir.

Plus précisément, la neuro-psychopharmacologie est une science liée à la maladie mentale. Elle recherche de nouveaux traitements tout en essayant, à l'aide des médicaments, de remonter aux mécanismes mêmes de la maladie mentale.

Cette définition de la neuro-psychopharmacologie est celle du Dr Jacky Gauthier, psychiatre attaché à l'Hôpital Saint-Michel-Archange. Le Dr Gauthier est au nombre de ceux qui, avec le Dr André Villeneuve, ont travaillé à l'organisation du 10e congrès de "collegium internationale neuro-psychopharmacologicum" dont les assises se déroulent durant toute cette semaine au Québec-Hilton.

Des anti-dépresseurs

Vous n'appréciez peut-être pas qu'on associe librium et valium à la maladie mentale. Il vous faudra quand même reconnaître que ces médicaments ont chez vous des effets bien particuliers qu'on pourrait, par exemple, associer à une diminution de l'anxiété. Ce ne sont pas des pilules pour dormir, bien qu'ils aident à prévenir l'insomnie à cause de leur effet calmant.

De plus, librium et valium, comme tous les autres médicaments de la famille des anti-dépresseurs, ont un ancêtre commun: la chlorpromazine, mieux connue sous son nom commercial, largactil.

zine, mieux connue sous son nom commercial, largactil.

Ce sont deux français, les professeurs P. Delay et P. Deniker qui, en 1952, ont découvert la chlorpromazine, décrite par le Dr Gauthier comme "une découverte fondamentale qui a permis de vider les hôpitaux psychiatriques".

Le Dr Deniker est d'ailleurs président de "collegium internationale neuro-

psychopharmacologicum". C'est lui qui a ouvert, hier, les assises de ce 10e congrès qui pour la première fois se tient au Canada.

La présence du professeur Deniker à la tête de CINP est un indice du sérieux qu'a voulu se donner cet organisme qui ne regroupe guère plus que 450 chercheurs (pharmacologues, biochimistes, physiologistes, psychiatres et neurologues) à travers le monde.

Les effets secondaires

Quant au largactil, décrit comme un "stabilisateur" ou un médicament "pour les états psychotiques", c'est aussi le médicament qui maintient dans un état de léthargie certaines victimes de la maladie mentale.

Les malades peuvent sortir des hôpitaux psychiatriques; ils ne sont plus dangereux; ils ne font plus de crises. Mais on ne les reconnaît plus. Pour retrouver leur li-

berté, il leur a fallu perdre leur personnalité.

Le Dr Gauthier reconnaît que c'est un des problèmes de la neuro-psychopharmacologie que de trouver des médicaments spécifiques qui n'ont pas d'effets secondaires... par exemple, découvrir un anti-dépresseur (médicament qui atténue les idées suicidaires) qui ne ferait pas dormir.

Ce problème des effets secondaires n'est sans doute

pas étranger au fait que la neuro-psychopharmacologie, malgré ses découvertes, soit une science tellement contestée de nos jours. Il ne faudrait pas, selon le Dr Gauthier, exagérer ces effets secondaires au point d'en oublier l'efficacité du médicament. Ainsi, certains patients ne pourraient jamais suivre un traitement de psychothérapie s'ils n'avaient au départ absorbé un médicament qui diminue leur agressivité. Notre interlocuteur se réfère

ici au lithium qu'il décrit comme "le médicament qui permet à des gens incontrôlables de mener une vie normale".

N'oublions pas cependant que la neuro-psychopharmacologie est une science qui s'occupe de médicaments et que dans un tel contexte les préoccupations des chercheurs qui participent au présent congrès de CINP ne peuvent s'étendre à la psychotérapie.



Le Dr André Villeneuve

Portneuf a sa société historique

par Gérard ROCHETTE

PORTNEUF — Un nouvel organisme a vu le jour dans le comté de Portneuf. Il s'agit de la Société historique de Portneuf, dont les buts sont: promouvoir l'industrie de la région; veiller et mettre en valeur le patrimoine et favoriser un développement économique compatible avec les traits historiques et culturels de Portneuf.

Dès le départ, la Société, dont le président est M. René Bellemare, a formé trois comités qui donneront une certaine orientation à la première année d'activités de l'organisme.

Un comité de recherches s'attardera à recueillir toute la documentation possible sur Portneuf pouvant avoir un caractère historique pour dépôt aux archives de la Société.

Un deuxième comité procédera à un inventaire complet des différentes études effectuées dans le territoire, tant par les gouvernements que les organismes.

Enfin, un troisième comité qui a comme mandat d'accomplir un travail de concertation des organismes intéressés au patrimoine et à l'histoire de la région et également, permettre à la Société des suggestions dans les secteurs économiques et la réalisation de certains projets régionaux représentant des aspects intéressants comme le circuit touristique à titre d'exemple.

La Société entend mettre l'accent sur le caractère régional de son action, tant sur le plan purement historique que ceux de la mise en valeur du patrimoine et du développement socio-économique et culturel.

Elle n'entend pas se substituer à des groupes locaux mais prolonger les activités de ceux-ci; susciter des actions régionales; favoriser la structuration, la création et le développement de groupes locaux autonomes; élaborer une politique régionale en matière d'histoire et de patrimoine par un travail de consultation approprié et, finalement, proposer les moyens pour mettre en oeuvre une telle politique d'action.

Rimouskois tué par une voiture

Un accident de la route a fait une victime dans la région de Rimouski, hier.

Gaston Miville, 21 ans, de Rimouski, a péri quand l'automobile qu'il conduisait a dérapé sur la chaussée du rang deux, à Saint-Anaclet, vers une heure du matin.

Chômage: bureau central à Bathurst

OTTAWA (PC) — Les divisions du répertoire central et des annués de la Commission d'Assurance-chômage seront transférées à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, à compter de 1979, a-t-on annoncé hier dans la capitale fédérale.

Dans un communiqué de presse, la CAC affirme que les nouveaux bureaux fourniront entre 400 et 500 emplois pour une masse salariale annuelle d'environ \$4.2 millions.

Cette décision est une conséquence de la politique qui vise à décentraliser certaines agences du gouvernement fédéral vers les régions où le taux de chômage est élevé et l'activité économique réduite.

L'hiver dernier, le taux de chômage a atteint 27 pour cent dans la région de Bathurst, au nord de cette province.

Le répertoire central administre le programme des numéros d'assurance sociale et a été récemment chargé de mettre en application les règlements beaucoup plus sévères pour l'émission des numéros d'assurance sociale entrés en vigueur le 1er juillet.

La division des annués a la responsabilité du régime des annués institué en 1908 par le gouvernement canadien et en vertu duquel 108,000 citoyens touchent mensuellement des chèques.

A l'origine, il s'agissait d'un programme d'épargne-retraite, mais les annués ne sont plus vendues de nos jours. Les contrats existants placent toutefois l'Etat dans l'obligation de gérer ce programme jusqu'à la fin du siècle.



LE DOUX ÉQUILIBRE FILTRE/TABAC

de la nouvelle cigarette FILTRE SPECIAL de Matinée.

La nouvelle Filtre Spécial de Matinée est la première cigarette vraiment douce à vous proposer un parfait équilibre filtre/tabac. Son filtre ultra-efficace a ceci de particulier que, tout en faisant son excellent travail, il n'emprisonne pas la merveilleuse saveur du riche tabac Virginie de la Filtre Spécial de Matinée. □ Avec son filtre supérieur, la nouvelle cigarette Filtre Spécial de Matinée vous offre une saveur plus franche, une satisfaction plus complète. □ Les deux formats, King Size et 100 mm, vous offrent le même doux équilibre filtre/tabac.

en vente dans la région métropolitaine de Québec.

Savourez-la!

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette—King Size: "goudron" 10 mg, nicotine 0.7 mg, 100 mm: "goudron" 11 mg, nicotine 0.8 mg.



M. Blanchard

Six gardiens blessés à Orsainville, en juin

par François MARQUIS

Six gardiens ont été blessés, le 11 juin dernier, au cours de l'émeute qui a éclaté dans l'aile G2 de la prison d'Orsainville. C'est ce qu'a expliqué le directeur, M. Gilles Blanchard, au cours d'une entrevue accordée au SOLEIL pour faire suite à son enquête sur l'émeute.

Selon lui, les prisonniers avaient refusé de réintégrer leurs cellules pour la nuit, malgré deux avertissements

formels de personnes en autorité.

M. Blanchard ne cache pas qu'une bagarre de 12 minutes a eu lieu peu après dans les couloirs, avant que tous les détenus soient "rentrés" comme prévu.

Quelques heures auparavant, le comité de détenus a exigé que des confrères punis pour inculpation puissent sortir et venir à leur réunion avec le directeur. Ce dernier a dû refuser car un tel geste

de sa part aurait diminué l'autorité des gardiens dans la prison.

Comment réhabiliter

A la question de savoir ce que c'est, pour lui, la réhabilitation d'un détenu, M. Blanchard répond: "Il s'agit surtout de rendre le détenu capable d'un comportement responsable. Celui, par exemple, qui ne sait pas régler un problème avec sa femme sans la frapper, sera

invité à découvrir ce qu'il peut faire par le dialogue".

Psychologie pratique

Ancien gardien lui-même, M. Blanchard tend souvent un miroir psychologique à ses interlocuteurs. Il circule beaucoup dans la prison, sans se faire annoncer. Un détenu veut-il discuter poliment? Il lui accordera tout le temps dont il dispose. Un autre lui adresse-t-il des grossièretés? Il lui répondra sur le même ton, avec un

vocabulaire comparable, avant d'ajouter: "respecte-moi et je vais te respecter". Cette approche semble très pertinente pour le désamorçage de conflits d'origine émotive.

Une jungle interne

Il arrive fréquemment qu'un détenu soit blessé par d'autres, à l'intérieur même de la prison. On trouve donc 24 prisonniers sur 450, qui bénéficient d'une protection physique particulière. Dans

le code des valeurs du milieu, raconte M. Blanchard, il y a trois types de délits que les prisonniers ne pardonnent guère. Ce sont l'inceste, le mouchardage (dénoncer les malfaiteurs) et les délits contre des enfants. "Dans ces cas, il nous faut recommander aux détenus en question de ne pas mentionner leur vrai délit, pour éviter des blessures probables".

Certains leaders tendent aussi à exploiter leurs con-

détenus. Sans surveillance, ils extorqueraient des serviettes et même de l'argent de poche à leurs confrères.

Nous n'avons pas pu savoir ce que pensent les détenus d'Orsainville, car M. Maurice Gauthier, sous-ministre associé de la Justice, ne nous a pas permis d'organiser une table-ronde. A son avis, l'émeute récente, qui s'ajoute aux tensions entre bandes rivales, rend cette discussion impossible.

La Davie se vante d'offrir des salaires "supérieurs"

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — L'im-
passe dans laquelle se trou-
vent les négociations après
l'assemblée générale du syn-
dical, est due à une connais-
sance insuffisante de la si-
tuation réelle du chantier et
à une mauvaise interpréta-
tion de la partie patronale.

C'est ce que déclare le
président des chantiers de la
Davie Shipbuilding de Lau-
zon, M. Louis Rochette, dans
un communiqué par lettre
qu'il a fait parvenir au SO-
LEIL en ajoutant que "les
salaires actuels payés à la
Davie Shipbuilding sont géné-
ralement supérieurs à ceux
qui sont payés dans la plu-
part des chantiers de l'Est du
Canada et des États-Unis".

A titre d'exemple, M. Ro-
chette souligne que: le chan-
tier "Quincy" de Boston offre
présentement aux soudeurs
qui voudraient aller y travail-
ler, un salaire de \$5.35 par
heure; Canadian Vickers, à
Montréal, paie \$5.15 par heu-

re pour un soudeur "A";
alors qu'à Sorel le sou-
deur "A" reçoit présentement
\$6.59 par heure.

Et dire, a ajouté M. Louis
Rochette, que la compagnie
Davie Shipbuilding offre de
payer immédiatement à son
soudeur "A" \$6.76 par heure,
et que la proposition patro-
nale porterait ce salaire à
\$7.27 par heure au 1er jan-
vier 1977 et à \$7.71 au 1er
janvier 1978.

Selon M. Rochette, "il est
essentiel pour la survie de
l'entreprise de prendre les
moyens de ramener à un
niveau normal la productivi-
té du chantier qui a considé-
rablement diminué au cours
des trois dernières années, si
l'on désire que la Davie
Shipbuilding puisse soumis-
sionner à des coûts qui lui
permettront d'obtenir les
contrats nécessaires au main-
tien des activités et de l'em-
ploi."

C'est pourquoi, fait men-
tion le communiqué, la direc-
tion de la compagnie a
adopté, dès le début des

négociations et maintenu de-
puis une attitude positive et
compréhensive qui a eu pour
résultats des améliorations
considérables reflétées par
la nouvelle convention col-
lective proposée.

Les améliorations

D'après le communiqué de
M. Louis Rochette, cette nou-
velle convention prévoit en-
tre autres, les améliorations
suivantes:

— une politique visant à
éliminer les sous-contrats
dans la mesure du possible,
pour réserver aux salariés de
la compagnie tous les tra-
vaux qu'ils peuvent raison-
nablement effectuer;

— pour la première fois, la
convention collective de tra-
vail de la Davie Shipbuilding
reconnait au syndicat le droit
à deux (2) représentants à
plein temps, aux frais de la
compagnie, pour l'appli-
cation de la convention, de
même que les frais de deux
(2) autres représentants sur
le service de prévention des
accidents;

— une formule de partage
plus équitable du surtemps
et plusieurs autres amélio-
rations avantageuses pour les
deux parties dans les clauses
normatives.

Démenti

Toujours d'après M. Louis
Rochette, "contrairement
aux interprétations publiées
à la suite de la récente
assemblée syndicale, la der-
nière offre monétaire de la
compagnie déposée le 22 juin
dernier, était de \$1,000,000
supérieure à celle du 28 mai
dernier.

En effet, a déclaré M. Ro-
chette, "la compagnie offrait
aux salariés des augmenta-
tions moyennes de \$0.86 par
heure en 1976, \$0.53 par heu-
re en 1977 et \$0.42 par heu-
re en 1978, alors que son offre
du 28 mai était de \$0.80 par
heure pour 1976, \$0.49 par
heure pour 1977 et \$0.37 par
heure pour 1978."

Aussi, les augmentations
proposées comportent \$0.2
par heure pour l'adoption du
régime de pause-café en vi-
gueur à Sorel, Vickers et

St-John Drydock, ou chaque
salarié peut, au moment qui
lui convient et sans arrêt
général des opérations, s'ar-
rêter quelques minutes pour
prendre un breuvage de son
choix et manger une bou-
chée, s'il le désire.

A savoir pourquoi la partie
patronale insiste pour obte-
nir une convention collective
d'environ 30 mois, valable à
compter de la date de sa
signature jusqu'au 31 décem-
bre 1978, M. Rochette affirme
"que c'est bien court pour
obtenir les nouvelles com-
mandes dont elle a besoin,
améliorer sa productivité,
implanter de nouvelles poli-
tiques et soumettre des prix
fermes à ses clients, pour des
navires à livrer en 1978 ou
1979".

Le syndicat

En réponse aux déclara-
tions faites par le président
de la compagnie Davie Ship-
building de Lauzon, M. Louis
Rochette, le président du
syndicat des travailleurs de
cette compagnie, M. Clément

Fleury est plutôt d'opinion
que "la productivité à la
Davie Shipbuilding n'a ja-
mais diminué, mais que la
compagnie est plutôt res-
ponsable de l'incapacité de
planifier le travail à exécuter".

Joint par téléphone à son
bureau de Lauzon, M. Clé-
ment Fleury a donné comme
exemple que "pour la cons-
truction d'un récent navire
de 40,000 tonnes, la compa-
gnie Davie Shipbuilding a
enregistré un surplus de tra-
vail de 30,000 heures et cela
ne dépendait aucunement
des travailleurs".

M. Fleury reproche de plus
à la compagnie "d'avoir omis
d'investir pour être capable
de compétitionner avec les
autres chantiers du Canada,
comme ce fut le cas à Sorel,
où l'on vient de terminer un
atelier moderne construit au
coût de \$3 millions et demie,
afin de permettre à cette
entreprise de pouvoir cons-
truire des parties de navires
à l'intérieur".

Quant au salaire de \$6.76
par heure, qu'offre la compa-

gnie Davie Shipbuilding de
payer à un soudeur "A" M.
Fleury affirme que "c'est
faux, car de ce montant on
doit déduire le \$0.25 par
heure prévu pour le rachat
de la pause-café, ce qui ne
fait qu'une offre réelle de
\$6.51 par heure".

Il est vrai, a ajouté le
président du syndicat des

travailleurs de la Davie Ship-
building, qu'à Sorel un sou-
deur de classe "A" gagne
\$6.60 par heure, mais ce
qu'on a omis de dire "c'est
que le présent contrat des
travailleurs de Sorel se ter-
mine à la fin de ce mois-ci et
qu'à partir du 1er août pro-
chain, ce même soudeur ga-
gnera \$7.12 par heure".

Vous ne serez JAMAIS à pied avec Métivier!

REMBOURSEMENT DE
\$200.

TOYOTA, C'EST DUR À BATTRE!

APPORTEZ CE COUPON CHEZ:

METIVIER
AUTO
VENTE & SERVICE TOYOTA

160 RTE KENNEDY, LEVIS

TÉL. 837-4701

ALIGNEMENT / RÉPARATION
& BALANCEMENT / RADIATEUR

Certains employeurs craignent des dégâts

par Léonce GAUDREAU

Il semble exister une cer-
taine fébrilité chez les em-
ployeurs de la région de
Québec dont les entreprises
sont touchées soit par un
lock-out ou par une grève.

Salaire minimum dépassé aux "Marie-Antoinette"

L'Alliance des travailleurs
du Québec a déposé le pla-
fond du salaire minimum
pour quelque 700 syndiqués
des 12 restaurants Marie-
Antoinette.

Le conseiller syndical de
l'Alliance, M. Jean Côté, pré-
tend avoir signé la meilleure
convention collective dans ce
domaine, après quatre mois
de négociation, obtenant un
taux horaire de \$3.20 à l'em-
bauche, après une période de
trois mois de probation, avec
des augmentations successives
de \$0.15 à tous les six
mois.

Une clause d'ancienneté
prévaudra dans les périodes
creuses de l'année pour ga-
rantir les heures de travail
aux serveuses; au chapitre de
la sécurité d'emploi, l'em-
ployeur devra signifier deux
avis écrits à un employé
coupable d'une faute avant le
congélement.

Les employés bénéficieront
de cinq congés mobiles; un
système de promotion sera
instauré d'ici trois mois pour
donner une chance égale à
tous les membres du per-
sonnel des cuisines.

Dans un communiqué émis
cette semaine, M. Côté sou-

Depuis le passage marqué
vendredi dernier de quelque
200 militants syndicaux aux
bureaux du Trust général du
Canada à Québec, les patrons
paraissent sur le qui-vive de
crainte que leurs employés
reçoivent les mêmes manifes-

taite que ce contrat obtenu
par l'Union des employés de
restauration du Québec. In-
cite le ministère du Travail à
corriger l'injustice créée par
sa maigre augmentation de
\$0.07 au taux horaire mini-
mum par un décret pour "sor-
tir du trou les quelque
12,000 employés de la restau-
ration de la ville de Québec,
frustrés dans leur droit de
vivre comme les autres
travailleurs québécois".

haite que ce contrat obtenu
par l'Union des employés de
restauration du Québec. In-
cite le ministère du Travail à
corriger l'injustice créée par
sa maigre augmentation de
\$0.07 au taux horaire mini-
mum par un décret pour "sor-
tir du trou les quelque
12,000 employés de la restau-
ration de la ville de Québec,
frustrés dans leur droit de
vivre comme les autres
travailleurs québécois".

Chez Sico, au 3280 boul.
St-Anne à Beauport, dont
les opérations se continuent
avec l'aide du personnel de
cadres et de nouveaux em-
ployés malgré un lock-out

tations houleuses de solida-
rité.

Hier matin, les services
policiers des villes de Beau-
port et de Québec ont été
appelés à intervenir pour
éviter des désordres prévisi-
bles.

A la charcuterie A. Lafleur
Lévesque, dont une cinquantaine
d'employés sont en grève
depuis près de deux mois
sans toutefois bloquer les
opérations, la police de
Québec est intervenue à la
suite d'une plainte de désor-
dre. Mais son intervention se
limita à faire déplacer des
employés qui avaient pris
place devant la façade de la
compagnie.

Mais sur les lieux mêmes
de l'entreprise, tout semblait
tranquille!

Les piqueteurs poursui-
vaient leur ronde quotidien-
ne devant les entrées de
l'établissement, sans toute-
fois empêcher les cadres et

les employés de la dernière
heure (que les syndiqués
qualifient plus exactement
de scabs) de prendre la place
des quelque 45 employés ré-
guliers en lock-out et mainte-
nir la production à quelque
50% de son niveau normal;
tout cela, se déroulant devant
les yeux des agents privés de
sécurité employés par l'en-
treprise et de la police de
Beauport qui maintient une
surveillance de 24 heures par
jour, en plus de deux ou trois
personnes représentantes du
patron qui se chargent de
l'accueil aux employés,
clients, fournisseurs, fran-
chissant quotidiennement la
ligne de piquetage.

La surveillance policière
n'a pas empêché que des
individus réussissent à re-
couvrir le camion de collants
d'appel au boycottage des
produits Sico, forçant de plus
le camionneur à laisser son
camion chez un client et à
rentrer aux bureaux de la
compagnie dans la voiture
d'un vendeur, elle-même re-
couverte de slogans syndi-
caux.

Sur la ligne de piquetage
de Sico, le président du syn-
dical Jean-Guy Papillon et le
directeur de "grève" Yvan
Gendron ont annoncé qu'une
nouvelle offre avait été faite
aux dirigeants de la compa-
gnie vendredi dernier et

qu'on s'attendait à une réac-
tion dédain.

Depuis quelques semaines,
les employés de chez Lafleur,
Sico, Agence provinciale et
Trust général, tous syndiqués
à la Confédération des syndi-
cats nationaux, ont créé un
Front commun pour coordon-
ner leur stratégie de lutte
dans ces conflits de travail.

Lock-out aux "Vraies Aubaines"

Un autre employeur de la
région de Québec vient de
recourir au lock-out comme
mesure de pression sur ses
employés.

Il s'agit cette fois du ma-
gasin "Aux Vraies Aubaines"
de la rue des Souman-
des, près du centre com-
mercial Fleur-de-Lys de Québec.

Quelque 45 employés de
cette succursale d'AVA qui
cherchent à signer leur de-
uxième convention collective,
sont ainsi sans travail depuis
samedi matin par suite de la
décision de l'employeur de
recourir au lock-out. Le droit
de grève ou de lock-out était
acquis depuis le 14 juin
dernier.

Les employés réclament la
parité de salaire et de condi-
tions de travail avec ceux des
magasins Jato dont une nou-
velle convention collective a
été signée le mois dernier.

La direction d'AVA affirme
qu'elle n'est pas en mesure
d'offrir les mêmes conditions
de travail que chez Jato. AVA
et Jato font tous deux partie
de la chaîne d'alimentation
Provigo.

M. Michel Arsenault, prési-
dent de l'Union des employés
de commerce, section 503
(FTQ), a précisé que les né-
gociations bloquent présentement
sur les salaires, les primes de
travail du soir, les vacances,
les congés de maladie et les
congés statutaires.

AVA possède 17 magasins
au Québec, mais une seule
des trois succursales de la
région de Québec a des
employés syndiqués.

LE Syndicat DE QUÉBEC

• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER
• PLACE FLEUR DE LYS

Pour ce jour mémorable...

Le Syndicat a la robe dont tu rêves parmi sa collection du Salon de la Mariée. Une ligne très élégante. Une grande traîne. Jupe ample pour une robe réalisée en jersey fantaisie garnie de broderie aux tons pastel. Beige ou blanc pur. 5 à 15 ans.

200.00
Chapeau à large rebord de même tissu et voilette brodée de petites fleurs. Beige ou blanc pur.

70.00
Salon de la Mariée, Mail St-Roch, 3e étage, Place Laurier, Place Fleur de Lys.

POUR L'ACHAT DE VOTRE

TOYOTA

charlesbourg
AUTOMOBILES LTEE

CA

10^e ANNIVERSAIRE
comme concessionnaire
TOYOTA

• 2 GARAGES POUR MIEUX VOUS SERVIR
• LOCATION A LONG TERME

**7925, boul. Henri-Bourassa
623-9843**

REMBOURSEMENT DE
\$200

Cette offre se termine le 31 juillet ou des épuisement des stocks. Ce coupon vaut \$200 de remboursement sur toute nouvelle Toyota Corolla 1600, 1976, 2 portes (standard ou automatique), modèles TE31K et TE31H ou 4 portes (standard ou automatique), modèles TE31K et TE31H. Il ne peut servir au moment de l'achat. La somme de \$200 qui représente sera remboursée à l'acheteur par Canadian Motor Industries/Toyota, après la livraison du véhicule. Les concessionnaires Toyota n'accepteront qu'un seul coupon par Toyota Corolla 1600 achetée entre le 21 juin et le 31 juillet 1976.

REMBOURSEMENT DE \$200 SUR CERTAINES TOYOTA COROLLA 1600.

TOYOTA

TOYOTA, C'EST DUR À BATTRE!

CAPITALE TOYOTA
346 boul. Hamel, Vanier
681-7786

Ottawa crée l'Institut canadien du cuir et de la chaussure

OTTAWA (PC) — Dans le but d'aider l'industrie du cuir et de la chaussure à devenir plus productive, créative et concurrentielle, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Don Jamieson, a annoncé hier à Ottawa, la création de l'Institut canadien du cuir et de la chaussure.

L'institut devrait être en mesure de s'autofinancer.

Etude conjointe

Cette décision fait suite à une étude conjointe de l'Association des fabricants de chaussures du Canada et de l'Association des tanneurs du Canada et avait été commandée par le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Au Canada, les industries de la chaussure et de la tannerie emploient environ 25.000 personnes et depuis quelques années, ce secteur, tout comme celui des textiles, connaît certaines difficultés devant faire face à des importations.

L'étude, publiée sous la forme d'un rapport de 474 pages en trois volumes, recommandait la mise sur pied d'un tel organisme à l'intention des compagnies de ce secteur de notre économie et plus spécialement pour les petites et moyennes entreprises canadiennes.

Le nouvel institut sera doté d'une subvention de \$1 million et mettra à la disposition des fabricants des services de commercialisation, de fabrication, de financement, de main-d'œuvre et d'administration.

Une première tranche de \$250.000 sera versée en 1976 pour aider à la mise en place et au début des activités de ce nouvel organisme. Le solde de la subvention annoncée hier, \$750.000, sera réparti sur les sept prochaines années. Au terme de cette période de lancement, les autorités du ministère estiment que

Une compagnie américaine investira plus de \$1 million à Saint-Georges de Beauce

par Paul-Henri DROUIN du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Une compagnie américaine, la Canadian Chains Inc., de Skowhegan, Maine, investira plus d'un million de dollars, à Ville Saint-Georges Ouest, dans la Beauce, pour l'implantation d'une nouvelle industrie qui créera quelque 65 nouveaux emplois.

Pour la réalisation de ce projet, dans les limites du parc industriel de la ville de Saint-Georges Ouest, une demande a été faite aux autorités municipales de cette localité, par le président de la compagnie Canadian Chains Inc., M. Roger Gower, pour l'achat d'une superficie de terrain de 212.300 pieds.

Joint par téléphone à son bureau de Saint-Georges, le

maire de la ville de Saint-Georges Ouest, M. Paul-Henri Lacasse, a déclaré que "l'implantation de cette nouvelle industrie dans les limites du parc industriel de sa localité, n'était que le début d'un important développement, car il s'agit d'une entreprise capable de procurer de l'emploi à la main-d'œuvre masculine disponible dans la région.

Dans une lettre adressée au conseil municipal de la ville de Saint-Georges Ouest, le président M. Roger Gower souligne "qu'il s'agit de la construction d'une usine de 20.000 pieds carrés où l'on fabriquerait des chaînes industrielles de tous genres".

Expliquant que le conseil municipal de la ville de Saint-Georges Ouest voulait axer le développement de la municipalité sur l'industrie,

le maire Paul-Henri Lacasse a de plus affirmé que "la venue de cette nouvelle industrie prouvait une fois de plus que les efforts réalisés dans le passé, par l'implantation d'un parc industriel au sud de la ville de Saint-Georges Ouest, n'ont pas été inutiles".

Depuis dit-il, s'est ajoutés les entreprises Comact Matériaux de Précision de Beauce, Berbery Inc., et bientôt la Canadian Chains Inc.

Le maire Lacasse a donné comme exemple qu'avant le démarrage du vaste parc

Hausse de 49% de l'actif de la Caisse d'entraide économique Chauveau

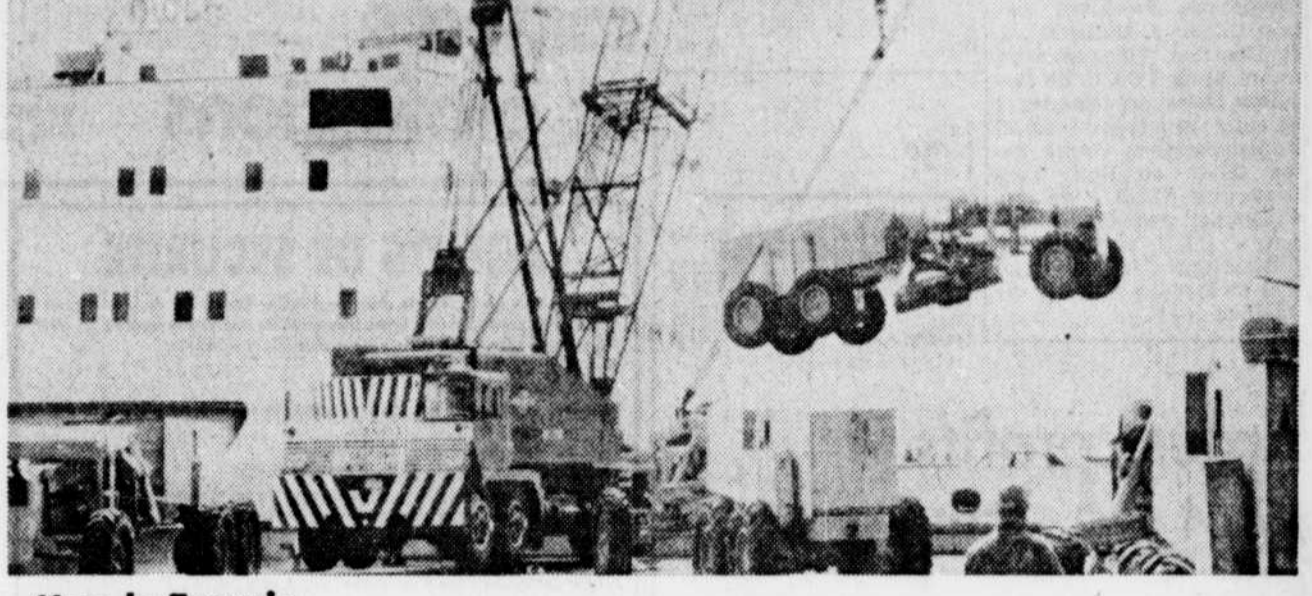
La Caisse d'entraide économique Chauveau a augmenté son actif de 49 p.c. au cours de l'exercice terminé le 31 mai 1976 pour le porter à \$6.657.000.

Le rendement sur le capital payé a été de 11.95 p.c., ce qui est supérieur de 1.59 p.c. au rendement de l'année précédente.

Le nombre des sociétaires s'est accru de 29 p.c. à 2.972.

Enfin, la caisse a effectué 147 prêts pour une moyenne de \$18.368.

Tels sont les faits saillants du rapport annuel de la



Vers la Turquie
Quatre-vingt-deux niveleuses ("graders") de fabrication canadienne ont été mis à bord de navires hier, à St-Jean, au Nouveau-Brunswick, à destination de la Turquie. Cet envoi fait partie d'une commande de 163 niveleuses construites par Dominion Road Machinery Co. Ltd, de Godrich, en Ontario, et vendues à la Turquie.

toronto

Cours transmis par la Presse Canadienne Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chang.

A et B

A.G.F.M.	500	190	190	190	+
Abby Glen	21200	86 1/4	86 1/4	86 1/4	+
Abby Glen	800	99	99	99	+
Abby Glen	400	117 1/2	117 1/2	117 1/2	+
Abby Glen	270	507 1/2	507 1/2	507 1/2	+
Abby Glen	270	512 1/2	512 1/2	512 1/2	+
Abby Glen	270	517 1/2	517 1/2	517 1/2	+
Abby Glen	270	522 1/2	522 1/2	522 1/2	+
Abby Glen	270	527 1/2	527 1/2	527 1/2	+
Abby Glen	270	532 1/2	532 1/2	532 1/2	+
Abby Glen	270	537 1/2	537 1/2	537 1/2	+
Abby Glen	270	542 1/2	542 1/2	542 1/2	+
Abby Glen	270	547 1/2	547 1/2	547 1/2	+
Abby Glen	270	552 1/2	552 1/2	552 1/2	+
Abby Glen	270	557 1/2	557 1/2	557 1/2	+
Abby Glen	270	562 1/2	562 1/2	562 1/2	+
Abby Glen	270	567 1/2	567 1/2	567 1/2	+
Abby Glen	270	572 1/2	572 1/2	572 1/2	+
Abby Glen	270	577 1/2	577 1/2	577 1/2	+
Abby Glen	270	582 1/2	582 1/2	582 1/2	+
Abby Glen	270	587 1/2	587 1/2	587 1/2	+
Abby Glen	270	592 1/2	592 1/2	592 1/2	+
Abby Glen	270	597 1/2	597 1/2	597 1/2	+
Abby Glen	270	602 1/2	602 1/2	602 1/2	+
Abby Glen	270	607 1/2	607 1/2	607 1/2	+
Abby Glen	270	612 1/2	612 1/2	612 1/2	+
Abby Glen	270	617 1/2	617 1/2	617 1/2	+
Abby Glen	270	622 1/2	622 1/2	622 1/2	+
Abby Glen	270	627 1/2	627 1/2	627 1/2	+
Abby Glen	270	632 1/2	632 1/2	632 1/2	+
Abby Glen	270	637 1/2	637 1/2	637 1/2	+
Abby Glen	270	642 1/2	642 1/2	642 1/2	+
Abby Glen	270	647 1/2	647 1/2	647 1/2	+
Abby Glen	270	652 1/2	652 1/2	652 1/2	+
Abby Glen	270	657 1/2	657 1/2	657 1/2	+
Abby Glen	270	662 1/2	662 1/2	662 1/2	+
Abby Glen	270	667 1/2	667 1/2	667 1/2	+
Abby Glen	270	672 1/2	672 1/2	672 1/2	+
Abby Glen	270	677 1/2	677 1/2	677 1/2	+
Abby Glen	270	682 1/2	682 1/2	682 1/2	+
Abby Glen	270	687 1/2	687 1/2	687 1/2	+
Abby Glen	270	692 1/2	692 1/2	692 1/2	+
Abby Glen	270	697 1/2	697 1/2	697 1/2	+
Abby Glen	270	702 1/2	702 1/2	702 1/2	+
Abby Glen	270	707 1/2	707 1/2	707 1/2	+
Abby Glen	270	712 1/2	712 1/2	712 1/2	+
Abby Glen	270	717 1/2	717 1/2	717 1/2	+
Abby Glen	270	722 1/2	722 1/2	722 1/2	+
Abby Glen	270	727 1/2	727 1/2	727 1/2	+
Abby Glen	270	732 1/2	732 1/2	732 1/2	+
Abby Glen	270	737 1/2	737 1/2	737 1/2	+
Abby Glen	270	742 1/2	742 1/2	742 1/2	+
Abby Glen	270	747 1/2	747 1/2	747 1/2	+
Abby Glen	270	752 1/2	752 1/2	752 1/2	+
Abby Glen	270	757 1/2	757 1/2	757 1/2	+
Abby Glen	270	762 1/2	762 1/2	762 1/2	+
Abby Glen	270	767 1/2	767 1/2	767 1/2	+
Abby Glen	270	772 1/2	772 1/2	772 1/2	+
Abby Glen	270	777 1/2	777 1/2	777 1/2	+
Abby Glen	270	782 1/2	782 1/2	782 1/2	+
Abby Glen	270	787 1/2	787 1/2	787 1/2	+
Abby Glen	270	792 1/2	792 1/2	792 1/2	+
Abby Glen	270	797 1/2	797 1/2	797 1/2	+
Abby Glen	270	802 1/2	802 1/2	802 1/2	+
Abby Glen	270	807 1/2	807 1/2	807 1/2	+
Abby Glen	270	812 1/2	812 1/2	812 1/2	+
Abby Glen	270	817 1/2	817 1/2	817 1/2	+
Abby Glen	270	822 1/2	822 1/2	822 1/2	+
Abby Glen	270	827 1/2	827 1/2	827 1/2	+
Abby Glen	270	832 1/2	832 1/2	832 1/2	+
Abby Glen	270	837 1/2	837 1/2	837 1/2	+
Abby Glen	270	842 1/2	842 1/2	842 1/2	+
Abby Glen	270	847 1/2	847 1/2	847 1/2	+
Abby Glen	270	852 1/2	852 1/2	852 1/2	+
Abby Glen	270	857 1/2	857 1/2	857 1/2	+
Abby Glen	270	862 1/2	862 1/2	862 1/2	+
Abby Glen	270	867 1/2	867 1/2	867 1/2	+
Abby Glen	270	872 1/2	872 1/2	872 1/2	+
Abby Glen	270	877 1/2	877 1/2	877 1/2	+
Abby Glen	270	882 1/2	882 1/2	882 1/2	+
Abby Glen	270	887 1/2	887 1/2	887 1/2	+
Abby Glen	270	892 1/2	892 1/2	892 1/2	+
Abby Glen	270	897 1/2	897 1/2	897 1/2	+
Abby Glen	270	902 1/2	902 1/2	902 1/2	+
Abby Glen	270	907 1/2	907 1/2	907 1/2	+
Abby Glen	270	912 1/2	912 1/2	912 1/2	+
Abby Glen	270	917 1/2	917 1/2	917 1/2	+
Abby Glen	270	922 1/2	922 1/2	922 1/2	+
Abby Glen	270	927 1/2	927 1/2	927 1/2	+
Abby Glen	270	932 1/2	932 1/2	932 1/2	+
Abby Glen	270	937 1/2	937 1/2	937 1/2	+
Abby Glen	270	942 1/2	942 1/2	942 1/2	+
Abby Glen	270	947 1/2	947 1/2	947 1/2	+
Abby Glen	270	952 1/2	952 1/2	952 1/2	+
Abby Glen	270	957 1/2	957 1/2	957 1/2	+
Abby Glen	270	962 1/2	962 1/2	962 1/2	+
Abby Glen	270	967 1/2	967 1/2	967 1/2	+
Abby Glen	270	972 1/2	972 1/2	972 1/2	+
Abby Glen	270	977 1/2	977 1/2	977 1/2	+
Abby Glen	270	982 1/2	982 1/2	982 1/2	+
Abby Glen	270	987 1/2	987 1/2	987 1/2	+
Abby Glen	270	992 1/2	992 1/2	992 1/2	+
Abby Glen	270	997 1/2	997 1/2	997 1/2	+
Abby Glen	270	1002 1/2	1002 1/2	1002 1/2	+
Abby Glen	270	1007 1/2	1007 1/2	1007 1/2	+
Abby Glen	270	1012 1/2	1012 1/2	1012 1/2	+
Abby Glen	270	1017 1/2	1017 1/2	1017 1/2	+
Abby Glen	270	1022 1/2	1022 1/2	1022 1/2	+
Abby Glen	270	1027 1/2	1027 1/2	1027 1/2	+
Abby Glen	270	1032 1/2	1032 1/2	1032 1/2	+
Abby Glen	270	1037 1/2	1037 1/2	1037 1/2	+
Abby Glen	270	1042 1/2	1042 1/2	1042 1/2	+
Abby Glen	270	1047 1/2	1047 1/2	1047 1/2	+
Abby Glen	270	1052 1/2	1052 1/2	1052 1/2	+
Abby Glen	270	1057 1/2	1057 1/2	1057 1/2	+
Abby Glen	270	1062 1/2	1062 1/2	1062 1/2	+
Abby Glen	270	1067 1/2	1067 1/2	1067 1/2	+
Abby Glen	270	1072 1/2	1072 1/2	1072 1/2	+
Abby Glen	270	1077 1/2	1077 1/2	1077 1/2	+
Abby Glen	270	1082 1/2	1082 1/2	1082 1/2	+
Abby Glen	270	1087 1/2	1087 1/2	1087 1/2	+
Abby Glen	270	1092 1/2	1092 1/2	1092 1/2	+
Abby Glen	270	1097 1/2	1097 1/2	1097 1/2	+
Abby Glen	270	1102 1/2	1102 1/2	1102 1/2	+
Abby Glen	270	1107 1/2	1107 1/2	1107 1/2	+
Abby Glen	270	1112 1/2	1112 1/2	1112 1/2	+
Abby Glen	270	1117 1/2	1117 1/2	1117 1/2	+
Abby Glen	270	1122 1/2	1122 1/2	1122 1/2	+
Abby Glen	270	1127 1/2	1127 1/2	1127 1/2	+
Abby Glen	270	1132 1/2	1132 1/2	1132 1/2	+
Abby Glen	270	1137 1/2	1137 1/2	1137 1/2	+
Abby Glen	270	1142 1/2	1142 1/2	1142 1/2	+
Abby Glen	270	1147 1/2	1147 1/2	1147 1/2	+
Abby Glen	270	1152 1/2	1152 1/2	1152 1/2	+
Abby Glen	270	1157 1/2	1157 1/2	1157 1/2	+
Abby Glen	270	1162 1/2	1162 1/2	1162 1/2	+
Abby Glen	270	1167 1/2	1167 1/2	1167 1/2	+
Abby Glen	270	1172 1/2	1172 1/2	1172 1/2	+
Abby Glen	270	1177 1/2	1177 1/2	1177 1/2	+
Abby Glen	270	1182 1/2	1182 1/2	1182 1/2	+
Abby Glen	270	1187 1/2	1187 1/2	1187 1/2	+
Abby Glen	270	1192 1/2	1192 1/2	1192 1/2	+
Abby Glen	270	1197 1/2	1197 1/2	1197 1/2	+
Abby Glen	270	1202 1/2	1202 1/2	1202 1/2	+
Abby Glen	270	1207 1/2	1207 1/2	1207 1/2	+
Abby Glen	270	1212 1/2	1212 1/2	1212 1/2	+
Abby Glen	270	1217 1/2	1217 1/2	1217 1/2	+
Abby Glen	270	1222 1/2	1222 1/2	1222 1/2	+
Abby Glen	270	1227 1/2	1227 1/2	1227 1/2	+
Abby Glen	270	1232 1/2	1232 1/2	1232 1/2	+
Abby Glen	270	1237 1/2	1237 1/2	1237 1/2	+
Abby Glen	270	1242 1/2	1242 1/2	1242 1/2	+
Abby Glen	270	1247 1/2	1247 1/2	1247 1/2	+
Abby Glen	270	1252 1/2	1252 1/2	1252 1/2	+
Abby Glen	270	1257 1/2	1257 1/2	1257 1/2	+
Abby Glen	270	1262 1/2	1262 1/2	1262 1/2	+
Abby Glen	270	1267 1/2	1267 1/2	1267 1/2	+
Abby Glen	270	1272 1/2	1272 1/2	1272 1/2	+
Abby Glen	270	1277 1/2	1277 1/2	1277 1/2	+
Abby Glen	270	1282 1/2	1282 1/2	1282 1/2	+
Abby Glen	270	1287 1/2	1287 1/2	1287 1/2	+
Abby Glen	270	1292 1/2	1292 1/2	1292 1/2	+
Abby Glen	270	1297 1/2	1297 1/2	1297 1/2	+
Abby Glen	270	1302 1/2	1302 1/2	1302 1/2	+
Abby Glen	270	1307 1/2	1307 1/2	1307 1/2	+
Abby Glen	270	1312 1/2	1312 1/2	1312 1/2	+
Abby Glen	270	1317 1/			